

CV30-01/03 - Examiner et corriger les épreuves du DELF-DALF : habilitation

Domaine	Durée	Format	Palier
Enseignement	30 heures	Classe virtuelle	Auditeur

Public

Ce module est ouvert prioritairement à des professionnels rattachés à un centre d'examen DELF-DALF agréé et/ou désignés par le responsable de la gestion centrale du pays d'exercice ou le rectorat en France. Il est également ouvert à des professionnels non rattachés à un centre d'examen agréé qui souhaiteraient, à titre individuel, obtenir l'habilitation d'examineur-correcteur DELF-DALF.

Objectif général

La formation vise à permettre aux participants de développer les compétences requises pour devenir examinateurs-correcteurs des épreuves du DELF et du DALF (niveaux A1 à C2).

Prérequis pédagogiques

Le candidat à l'habilitation devra dans tous les cas :

- être titulaire d'un master 2 en didactique du français langue étrangère ou des langues étrangères, ou d'une formation professionnalisante de longue durée (DAEFLE, DPAFP,...) ;
- ou être titulaire d'une maîtrise en français langue étrangère (avant la réforme LMD en 2002) ou d'un diplôme d'enseignement du français langue étrangère (DU ou équivalent) ou de PROFLE+ (obligatoirement avec les 4 modules/parcours certifiants) et avoir une expérience significative de 2 ans minimum dans l'enseignement du français langue étrangère ;
- ou avoir une expérience significative de plus de 3 ans de l'enseignement du français langue étrangère, de l'enseignement du français langue étrangère (FLE).

Afin que les participants tirent le meilleur profit de la formation, une maîtrise de la langue française, correspondant au minimum au niveau B2 du CECRL, est requise. Dans le cadre du BELC, la priorité est donnée aux participants qui possèdent un niveau C2 et pourront suivre l'ensemble de la formation.

Prérequis techniques et numériques

Ce module est ouvert aux professionnels ayant une bonne maîtrise des outils numériques. Proposé au format classe virtuelle, ce module nécessite des prérequis techniques dont voici la liste des éléments principaux :

- Disposer d'un ordinateur (dont le processeur doit être double cœur minimum et une mémoire RAM d'une capacité de 2Go minimum) ou d'une tablette avec clavier externe,
- Disposer d'une webcam, d'un casque avec micro ou des écouteurs de smartphone avec micro,
- Disposer d'une connexion minimale de 1,5 Mbps/1,5 Mbps (débits ascendant/descendant).

Présentation

En amont de la formation, les participants seront amenés à réaliser un module introductif en ligne sur la plateforme FEI+ (environ 3 heures de formation) afin de découvrir France Éducation international, l'organisation du dispositif du DELF-DALF et les grands principes du CECRL (notions clés et descripteurs de compétence). Un mail explicatif à ce sujet sera envoyé, par l'équipe BELC, en amont de la formation.

Une fois ce module validé, ils devront également travailler en autonomie sur les descripteurs du niveau A1 (environ 40 minutes).

Durant la formation, les participants travailleront sur les tâches proposées dans les épreuves des examens DELF-DALF.

Pour finir, ils s'approprient les principes d'évaluation préconisés par le bureau DELF-DALF.

À noter, trois tests seront réalisés pendant la formation.

Modalités et conditions

Cette classe virtuelle est conçue selon une approche participative et interactive où alternent les séquences en visioconférence, le travail de groupe et le travail en autonomie accompagnés.

À l'issue du stage, une attestation d'habilitation valable 5 ans sera délivrée à chaque participant, sur la base de modalités d'évaluation qui seront précisées en formation. **Cependant, pour prétendre à l'habilitation d'examineur-correcteur, la présence à l'ensemble de la formation est obligatoire. Une absence ou des retards répétés, justifiés ou non, ne permettront pas au candidat de prétendre à l'habilitation.**

France Éducation international se réserve le droit de ne pas habiliter un participant ou de l'habiliter partiellement pour certains niveaux, s'il ne satisfait pas aux critères d'habilitation. Les résultats des tests d'habilitation ne sont

pas communiqués aux participants. L'habilitation est différente du certificat de participation envoyé par l'équipe BELC. L'attestation d'habilitation sera directement téléchargeable sur la plateforme GAEL dans un délai d'un mois après la fin de l'événement.

Contenu prévisionnel

- Mutualiser ses représentations et ses pratiques d'évaluation.
- Formuler ses besoins et attentes pour les mettre en regard des objectifs du module.
- Faire un retour sur le module réalisé à distance (réponses aux questions sur le CECRL).
- Analyser les descripteurs du niveau A1 et les spécifications du DELF A1.
- Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF A1.
- Analyser les descripteurs du niveau A2 et les spécifications du DELF A2.
- Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF A2.
- Effectuer le test d'habilitation pour les niveaux A.
- Analyser les descripteurs du niveau B1 et les spécifications du DELF B1.
- Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF B1.
- Travailler sur le hors-sujet.
- Analyser les descripteurs du niveau B2 et les spécifications du DELF B2.
- Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF B2.
- Effectuer le test d'habilitation pour les niveaux B.
- Analyser les descripteurs du niveau C1 et les spécifications du DALF C1.
- Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DALF C1.
- Travailler sur le rôle de l'examineurs-correcteur.
- Analyser et définir le rôle de l'examineur.
- Analyser les descripteurs du niveau C2 et les spécifications du DALF C2.
- Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DALF C2.
- Faire une synthèse des contenus de formation.